

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux octobre, à 18 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michèle **BRICHEZ**, Maire.

Etaients présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - Mme Sonia **DRICI** - M. Michel **GAUTIER** – M. Yoann **FRIN** - M. Ludovic **NIESTRATA** – Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES**-M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Eric **LANTHIEZ**

Absents excusés: Maurice **DEFROCOURT** ayant donné procuration à M. **HUGUET** - Mme Marina **DELHUMÉAU** - Mme Sabrina **GOBERVILLE**

Secrétaire de séance : M. Yoann **FRIN**

1/ Le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la commune d'Ansacq à la Communauté de communes Thelloise.

2/ Il approuve le projet de Contrat Territoire Eau et Climat du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain. L'objectif est tout d'abord de définir le potentiel écologique des sites concernés, dont la commune de Hondainville. Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce projet.

3/ L'Assemblée prend acte de la communication du RPQS et du RAD 2020 du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs (pour l'eau potable) et de la Thelloise (pour l'assainissement).

4/ Vu la délibération de la Thelloise aux termes de laquelle elle s'est engagée dans la démarche de la dématérialisation des autorisations du droit des sols, les conditions générales d'utilisation et des mentions légales du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) sont approuvées.

5/ Une subvention de 100,00 € est votée au bénéfice du Collège de Mouy pour un voyage en Normandie sur le thème « Histoire et Mémoire », prévu les 17 et 18 mars 2022 et concernant les élèves de 3ème.

6/ La décision modificative n° 2 au budget est adoptée. Sont approuvés les virements et l'inscription des crédits ci-dessous :

Article - Op	Article - Op	Article - Op	Article - Op	Article - Op
2128 - 105	2184 - 107	21312 - 108	10222 - OPFI	10226 - OPFI
+ 12 000,00	+ 6 000,00	+ 25 000,00	+ 27 000,00	+2 670,00
1321- 20	1323 - 48	1341 - 56	6748	70323
+ 5 400,00	+ 5 130,00	+ 2 800,00	+ 100,00	+ 100,00

7/ Par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme CHARLES et M. NIESTRATA), le Conseil Municipal décide d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD .

8/ Le Conseil Municipal sollicite :

- une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'une aire de jeux (montant estimé : 59 207,12 € HT) et la réhabilitation des sanitaires du groupe scolaire (montant estimé : 17 798,00 € HT)
- une subvention au titre de la DETR pour les 2 projets ci-dessus.

DIVERS - INFORMATIONS

✓ En raison du nombre croissant de ses adhérents, la chorale « Les chœurs d'Artist>Show » est autorisée à effectuer ses répétitions le lundi soir, de 19 H 30 à 21 h, à la salle des fêtes.

✓ La Mairie est maintenant équipée d'un éclairage « LED ».

HONDAINVILLE, le 24 octobre 2021

Le Maire,

Michèle BRICHEZ